



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du dimanche 2 novembre 2025

Salle de Gymnastique, Rue de l'Ecole 29 à Aproz

Mot d'accueil

Ouverture de la séance par Yvan Maistre président de la FMVC :

- *C'est avec un immense plaisir que j'ouvre cette assemblée générale 2025 de la Fédération des Musiques du Valais central. Je vous adresse, chères déléguées, chers délégués, au nom du comité de la FMVC mes plus cordiales salutations ici à Aproz. Je salue particulièrement les membres de l'Echo du Mont et vous remercie infiniment pour votre accueil.*
- *Avant de débiter l'assemblée, je vous demanderai d'observer une minute de silence pour nos proches qui nous ont quitté durant cette dernière année, en particulier pour Eugène Vuignier, membre du comité de 1976 à 1994 et président de la FMVC de 1986 à 1994. Une pensée particulière également pour Gérald Théodoloz, membre actif de l'Echo du Mt-Noble, décédé quelques heures après notre Festival à Nax.*

L'ordre du jour est rappelé et accepté.

1. Contrôle des présences

Antoine Héritier fait l'appel des membres. Toutes les sociétés sont représentées.

Les sociétés présentes transmettent les dates de leur concert et des manifestations particulières pour la saison 2024-2025.

Une liste mentionnant les Président.es et Directeurs.trices des sociétés sera mise à disposition en fin de séance. Chacun.e est prié.e de contrôler les coordonnées relatives à sa société.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 novembre 2024 à Nax

Le procès-verbal de l'AG du 9 novembre 2024 à Nax a été distribué par mail avec la convocation à la présente AG. Le Président demande à l'Assemblée si quelqu'un a des questions ou des remarques à formuler ou s'il souhaite que le procès-verbal soit lu lors de cette Assemblée.

Personne ne s'étant manifesté, le PV du 9 novembre 2024 est approuvé. Yvan Maistre remercie Philippe Mayencourt pour la rédaction de ce PV.

3. Lecture et approbation des comptes avec rapport de la société vérificatrice

Le caissier Fabien Morard donne lecture des comptes allant du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Comptes FMVC - 2024-2025

Compte d'exploitation

Charges		Recettes	
FMVC - Prix	252.45	Cotisations FMVC	2'600.00
FMVC - Frais jury	2'550.00	Concours jeunes solistes	1'500.00
FMVC - Fanfare des jeunes	1'000.00	Dons - ACMV	2'000.00
CJS - Prix	744.30	Produits divers - intérêts bancaires,	
CJS - Frais jury	0.00	amende	0.00
CJS - Frais divers	125.90		
Frais divers - Frais bancaires etc.	506.00		
Total Charges	5'178.65	Total Recettes	6'100.00
Profit de l'exercice	921.35		

Bilan

Actifs		Passif	
Caisse	0.00	Créancier caissier	0.00
BCVS	7'434.55	Capital	6'513.20
Débiteurs cotisations	0.00		
Débiteurs CJS	0.00	Bénéfice de l'exercice	921.35
Total actif	7'434.55	Total passif	7'434.55

L'exercice 2024-2025 se clôt sur un bénéfice de 921.35.-

Lecture du rapport des vérificateurs des comptes par la société vérificatrice des comptes, l'Echo du Mont d'Aproz. Les vérificateurs sont Mathias Darioli et Mireille Patthey.

- *La fanfare de l'Echo du Mont, vérificatrice des comptes pour cette année, par ses deux délégués, atteste de la bonne tenue des comptes par le caissier.*
- *Les vérificateurs confirment que toutes les pièces justificatives demandées ont été présentées.*
- *Les comptes 2024-2025 bouclent sur un bénéfice de 921.35 CHF, le solde bancaire se montant à 7435.55 CHF.*
- *Les vérificateurs des comptes proposent à l'assemblée de donner décharge au caissier et de le remercier pour son excellent travail.*

Yvan Maistre demande d'approuver les comptes de l'exercice 2024-2025, ce qui est fait par applaudissements.

Il remercie le caissier Fabien Morard.

4. Rapport du Président

Le Président de la FMVC, Yvan Maistre, donne lecture de son rapport.

- *Je commence mon rapport annuel par un retour sur notre Festival 2025 à Nax qui s'est parfaitement déroulé. Notre rendez-vous annuel a été parfaitement organisé et je remercie encore une fois tout le comité d'organisation pour le magnifique accueil des sociétés de la FMVC à Nax.*
-
- *Pour revenir sur le week-end, le samedi 24 mai la 22^{ème} édition du concours des solistes de la FMVC s'est déroulé dans la salle de théâtre «Le Balcon du Ciel ». L'organisation et les conditions de participation pour nos jeunes était excellentes. 50 (-10 par rapport à 2024) jeunes musiciennes et musiciens se sont inscrits pour le concours 2025 répartis en 4 catégories, à savoir 15 (-5) en 1^{ère} catégorie (2012-2015), 16 (-3) en 2^{ème} catégorie (2009-2011), 10 (=) en 3^{ème} catégorie (2005-2008) et 9 (-2) en catégorie percussion. On voit donc une baisse en catégorie 1 et 2 et percussion et stable en 3. Le concours a débuté à 9h00 avec une arrivée des catégories 2 et 3 à 8h00, à 11h pour la catégorie percussion et 1. 10 sociétés sur les 13 de la FMVC étaient représentée au concours. Dommage, en 2023 12 sur 13 étaient représentée. J'espère un 100% en 2026. Pour la finale du concours, nous avons comme en 2024 organisé avec une finale pour les 3 meilleurs minimes puis la grande finale des 7 meilleurs. La finale du concours a couronné Mathilde Fournier de la Laurentia de Bramois et Olive Bourban de la Laurentia de Bramois chez les minimes. Je félicite toutes les participantes et participants au concours et remercie d'inscrire vos jeunes au concours de la Fédération et à son atmosphère familiale qui est une magnifique occasion pour engranger de l'expérience. En fin de journée, d'entente avec le comité d'organisation, une plage a été ouverte pour la prestation devant jury. La Dixence s'est produite le samedi soir.*
- *La journée du Festival du dimanche 25 mai s'est très bien déroulée et la journée fût magnifique. La journée a débuté de très bonne heure pour l'Echo du Prabé, puisque leur prestation devant jury a débuté à 7h30. Six sociétés sur 13 ont joué devant le jury. Ensuite, l'arrivée des sociétés s'est très bien passée avec l'accueil sur le Balcon du Ciel. La partie officielle du dimanche matin est toujours un moment très fort du Festival avec la remise de la bannière, les discours et les morceaux d'ensemble.*
- *Le cortège a ensuite été ouvert par la fanfare des jeunes de la Fédération, précédée par les drapeaux de toutes les sociétés. Le Cortège du Festival FMVC est chaque année un moment très fort de notre fête et ce fût le cas de nouveau à Nax. Le public était au rendez-vous et de magnifiques chars ou animations ont été préparés par les sociétés. Le concours de présentation a couronné une nouvelle fois l'Echo du Prabé de Savièse.*
- *La journée s'est poursuivie par le concert de banquet l'Echo de la Dent-Blanche, puis par les productions sous cantine des sociétés, le concert de la fanfare des jeunes (encore une fois bravo et merci aux nombreux participants, pourvu que cela dure les années suivantes). La partie officielle, à nouveau magnifique, et avec quel plaisir pour votre président de remettre les coupes aux jeunes et de féliciter nos jubilaires. Cette année, 15 musiciens de la FMVC ont reçu leur médaille pour 20 ans d'activité et 6 musiciens sont devenus membres d'honneur de la Fédération pour 40 ans de musique. L'ACMV a également remis des mérites pour 25, 35, 50 ans (Stéphane Blanc et Stéphane Travelletti) et*

60 ans pour Daniel Roh de la Contheysanne. 516 musiciennes et musiciens de 1 à 68 ans de musique sont inscrits sur les listes des membres de la FMVC. C'est 20 de moins que l'année précédente.

- *Le 76^{ème} Festival des Musiques du Valais central s'est parfaitement déroulé. Merci infiniment à tout le comité d'organisation, à son président Raphaël Berthod et son comité ainsi qu'à toute la fanfare de l'Echo du Mont-Noble pour votre excellente collaboration et l'organisation impeccable. Quelle magnifique Festival à Nax. Pour l'année à venir, soit pour le Festival 2026 organisé par l'Echo Mont, les documents d'inscription vous seront envoyés courant janvier 2026 pour retour fin février 2026. Merci de respecter scrupuleusement les délais, il en va de la préparation parfaite du carnet de fête et des horaires. Tous ces documents nous permettent en collaboration avec le comité d'organisation de préparer les horaires au mieux. Pour rappel, l'ordre de passage sous cantine est réglé par les statuts et ne peut pas être changé. Seul l'ordre de passage du cortège est adapté si un directeur dirige plusieurs sociétés. Nous vous communiquerons cette année le plus tôt possible les horaires afin que tous puissent s'organiser. Mais je le répète, le plus important est la remise des documents dans les délais demandés.*
- *En dehors du Festival, je souhaite comme d'habitude particulièrement remercier le comité de la fanfare des jeunes pour tout son travail de recrutement de musiciens et l'organisation parfaite du week-end musical ainsi que des journées de répétition. La fanfare des jeunes est une grande fierté pour votre président et pour l'ensemble de la Fédération.*
- *Merci spécial à tout mon comité de la FMVC, c'est un vrai plaisir pour moi de le présider grâce à votre engagement. Je remercie également la commission musicale, à savoir David Bonvin, Olivier Vergères ainsi qu'Yvan Lager pour la parfaite collaboration. Merci à Raynald Mariéthoz, notre représentant au comité de l'ACMV que je profite de remercier pour l'immense travail effectué. Je remercie également Daniel Roh qui représente la FMVC à l'association des musiciens vétérans du valais romand.*
- *Merci également à toutes les Présidentes et Présidents de société, membres de comités, professeurs de musique, pour tout le travail effectué dans vos différentes sociétés et je suis déjà très fier d'avance de pouvoir annoncer de multiples excellents résultats aux différents concours lors de la partie officielle du prochain Festival ici à Aproz. Bravo à vous toutes et tous. Et pour terminer mon rapport, je souhaite d'ores et déjà plein succès au comité d'organisation du 77ème Festival FMVC à Aproz, les 30 et 31 mai.*

Le rapport du Président est approuvé par acclamation.

5. Rapport de la commission musicale

Yvan Maistre passe la parole à Olivier Vergères pour la lecture du rapport de la commission musicale.

- *Bonjour à tous,*
- *Je tiens tout d'abord à remercier chacun d'entre vous pour votre engagement et votre participation lors de notre dernier festival. Un grand bravo et un immense merci à l'Écho du Mont-Noble de Nax pour la parfaite organisation de cet événement.*
- *Le concours des solistes, qui s'est tenu le samedi, s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Merci à tous les bénévoles de Nax pour votre aide précieuse. Le dimanche s'est également très bien déroulé, dans une ambiance conviviale et musicale. Je rappelle à tous les responsables de société l'importance de transmettre les scores complets et numérotés ainsi que les partitions des solistes sans annotations dans les délais afin de faciliter le bon déroulement administratif.*
- *Bravo également à tous les jeunes qui s'investissent avec enthousiasme dans notre fanfare des jeunes, tant sur le plan musical qu'administratif. Votre engagement est essentiel pour assurer l'avenir de notre fédération. Un grand merci aussi à toutes les personnes qui nous ont soutenus tout au long de la saison, et plus particulièrement à Yvan Maistre, président de la FMVC, ainsi qu'à tout son comité, pour l'excellent travail accompli et la réussite de cette belle journée de fête.*
- *La Commission Musicale s'efforce d'organiser au mieux tous les aspects musicaux de notre fédération. Nous sommes conscients que tout n'est pas parfait et restons ouverts à toutes les remarques et suggestions qui pourraient nous aider à améliorer encore nos activités. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos idées en nous contactant directement.*
- *Je tiens enfin à remercier tout le comité et la commission musicale pour l'excellente collaboration et le travail remarquable fourni durant cette saison musicale.*
Pour notre prochain festival, nous prévoyons :
 - *Deux jurys cuivres et un jury percussion pour le concours des solistes.*
 - *Aucun jury le dimanche, puisque, en l'absence de prestations sur scène, il n'est pas nécessaire d'engager des jurys uniquement pour le défilé.*
- *Merci pour votre attention !*
- *Pour la Commission Musicale, David Bonvin*

Le rapport est approuvé par acclamation.

Yvan Maistre notifie l'assemblée de l'entrée de Sébastien Héritier à la commission musicale pour remplacer Yvan Lager qui quitte son poste et le remercie de son engagement.

6. Rapport des représentants à l'ACMV

Yvan Maistre passe la parole à Raynald Mariéthoz, représentant de la FMVC au sein du Comité de l'ACMV.

- Cher Yvan, Chers Membres du Comité et de la CM, Cher(e)s délégué(e)s,
Rappel de ce qu'est l'ACMV :
 - Séance mensuelle
 - Représentations des fédérations (6 pour la partie francophone + 5 pour la germanophone)
 - Représentations au niveau Suisse, au niveau romand, interlocuteur du service de la culture etc...
 - Gestion des membres (Hitobito)
 - Attribue les médailles 25, 35, 50, 60 et 70 ans d'activité
 - Répartition des subventions LORO et subventionne en direct les concours ou camps des jeunes
 - Contrôle des pièces jouées (Suisa)
- Travail durant l'année :
 - Réorganisation du comité suite à la dernière AG (Julien Schumacher à la présidence /Edith Frei : secrétariat / Jean-Claude Savoy : président CM / Nouveaux : Julien Clapasson, Corinne Berguerand et Céline Clerc / Vice-président et responsable gestion des membres de la partie francophone pour ma part)
 - Présence à la RRT à Neuchâtel et AG ASM à Schaffhouse / Choix médaille 25 ans
 - Présence Amicales de la fédé (désolé Ayent et Sion), Festival Libéral-radical et Sierre et Loèche, AG associations cantonales neuchâteloise et vaudoise
 - Intégration du conseil de fondation du Conservatoire cantonal
 - Travail sur la loi sur la culture : Projet à l'AG
 - Dès 2026 : Cotisation ASM à 20.00 à la place de 8.50, suppression unisono papier et frais liés à cette dernière
 - Ebauches de projets pour le 150ème de l'ACMV en 2027
 - 2 Séances AVS en août, merci aux quelques sociétés pour votre présence
 - Hitobito: 30 novembre 2025
 - Votre répondant pour la FMVC
 - Simplifier les envois (plus de papiers)
 - Changement en 2024 pour les jeunes et les élèves pour les subventions LORO
 - Traitement de la partie sans rôle (notamment décès)
 - Attention de ne pas modifier les champs dans Hitobito
 - Check-liste sur le site de l'ACMV
 - Renvoi des carnets chez moi => e-mail de confirmation à la fin !
 - Inscription pour les exas sur le site de l'ACMV
- AG : 7 mars 2026 à Leukerbad
- 2026 – Fédérale Bienne : beaucoup de plaisirs pour L'Echo du Rawyl, la Laurentia, la Contheysanne, la Dixence, le Corps de Musique et l'Harmonie Municipale
- 2029 : Cantonale => organisateurs
- Merci pour le job, au comité + CM de la fédé

Le rapport est approuvé par acclamation.

Yvan Maistre remercie Raynald pour son rapport et pour ces nombreuses informations.

7. Fanfare des jeunes FMVC

Yvan Maistre passe la parole à Maël Berthod, président de la fanfare des jeunes pour lecture de son rapport.

- *Chère assemblée, cher comité, cher Yvan,*
- *Permettez-moi de vous faire la rétrospective de la saison 24-25 de la fanfare des jeunes. Elle se porte toujours bien, avec un effectif de 62 musiciens dans ses rangs ; un nombre consistant avec celui des années précédentes. Nous avons débuté la saison le 3 et 4 janvier 2025 avec notre traditionnel weekend musical qui s'est déroulé à Ayent. S'en est suivi une matinée musicale le 26 avril 2025 à Bramois et une journée musicale le 17 mai 2025 aux Haudères. Nous remercions l'Écho du Rawyl, la Laurentia et l'Echo de la Demt Blanche pour la mise à disposition de leurs locaux. Un grand merci également aux membres de cette dernière qui ont officiés en cuisine lors de notre journée musicale.*
- *Cette année, le week-end musical se déroulera les 2, 3 et 4 janvier 2026. En effet, petite nouveauté, il se déroulera non plus sur deux mais sur trois jours. Ceci afin de profiter un maximum pour travailler en partielles et en anticipation du printemps chargé, où les absences lors des 2 autres répétitions risque d'être plus marqué que lors des précédentes années, fête fédérale oblige. Ces deux répétitions sont organisées comme suit : le 11 ou 18 avril pour la matinée musicale et le 23 mai pour la journée. En ce qui concerne la matinée, un sondage est en place dans le formulaire d'inscription afin de définir quelle date convient le mieux.*
- *Les inscriptions pour la saison 25-26 sont d'ores et déjà ouvertes et le seront jusqu'à 30 novembre 2025. Pour ceux qui l'ignoreraient, nous ne gardons pas l'effectif d'année en année. Chaque automne, nous repartons à neuf. Certes il y a des têtes que l'on retrouve chaque fois mais il n'y a aucune obligation de continuer, même si l'on ne démissionne pas. Cette flexibilité est à mon goût un avantage. Le bémol est cependant que chaque année nous devons refaire l'effectif complet, et cela nous est impossible sans votre aide. Je vous remercie d'avance de transmettre les informations que vous avez reçu par mail sur le groupe de votre fanfare, et de faire un bon coup de pub auprès de vos jeunes musiciennes et musiciens, afin que les rangs de votre fanfare des jeunes soient autant si ce n'est plus remplis que lors des saisons précédentes.*
- *Comme chaque année, j'espère que lors du défilé et sur scène avant la partie officielle, chaque société de la fédération soit représentée, vous êtes les seuls à pouvoir rendre cela possible.*
- *Je vais terminer mon rapport en remerciant le comité de la fédération, par son président Yvan Maistre, pour la parfaite collaboration ainsi que mes collègues du comité pour le travail tout au long de la saison.*
- *Merci pour votre écoute et pour votre aide.*

Yvan Maistre remercie Maël.

8. Modification des statuts

Parcours des modifications proposées selon les propositions transmises en amont.

Article 5 : La modification est acceptée, le terme « localité » et remplacé par « commune »

Article 8 : La modification est acceptée, « commission de vérification des comptes » est remplacé par « les vérificateurs de comptes »

Article 9 : Les modifications sont acceptées, l'amende est de 100 CHF par délégué absent et « Chaque société est représentée à l'assemblée générale par deux délégués hors comité qui ont seuls les droits de vote » est ajouté en fin d'article.

Article 11 : La modification est acceptée, l'article est supprimé et ajouté à l'article 9.

Article 12 : La modification est acceptée, « La fanfare des jeunes s'organise elle-même. Elle désigne un représentant qui participe ponctuellement aux séances du comité de la fédération. » est ajouté en fin d'article.

Article 17 : Ajout de « La société qui est chargée de l'organisation du Festival l'année suivante est nommée contrôleur de comptes. Le contrôle des comptes se fait le jour de l'assemblée générale. » La remarque de la Dixence concernant le délais potentiellement cours est présentée, mais non retenue, la modification est acceptée comme telle.

Article 21 : Ajout de 4 paragraphes :

«

- La société dont c'est le tour s'engage à confirmer au plus tard 3 ans à l'avance sa capacité d'organiser le Festival.
- En cas de refus non-motivé ou de non-respect de l'engagement d'organiser la manifestation, la société concernée se verra proposer une solution de médiation par le comité de la Fédération et les autres sociétés membres seront invitées à manifester leur solidarité en offrant un soutien logistique ou humain, selon leurs possibilités.
- Si aucune solution n'est trouvée et que la société persiste dans son refus, elle sera soumise à une procédure d'exclusion et à une amende.
- La décision d'exclusion et du montant de l'amende sera prise par l'assemblée générale des délégués à la majorité des 2/3 des membres présents et votants.

»

La partie concernant la solidarité est ajoutée sous la remarque de la Dixence et les modifications sont modifications acceptées.

Article 26 : Intégration de l'annexe déjà existante dans les statuts :

«

- La société organisatrice du festival est autorisée à inviter une société hors Fédération à participer à la journée du dimanche du festival, selon les conditions suivantes :
 - la société invitée ne doit pas provenir d'une commune dont une société est membre de la Fédération, à l'exception de la commune de la société organisatrice.
 - la société invitée défilera en avant-dernière position lors du cortège.
 - la société invitée a la possibilité de se produire sous tente. Elle devra se produire en premier, avant la société chargée d'animer le banquet. La durée de sa production devra être prélevée du temps imparti à la société chargée d'animer le banquet.

»

Article 28 : La modification du « 60 » par « 100 » % est acceptée, seule, malgré la remarque de la Dixence pour l'ajout d'une amende.

Article 29 : La modification de « 100.00 » par « 500.00 » CHF est acceptée.

Article 30 : La suppression de l'article 30 est acceptée.

Article 33 : La modification de « 1'500 » par « 5'000 » est acceptée, seule, malgré la remarque de la Contheysanne pour passer l'amende à « 20'000 ».

Règlement du drapeau : L'ajout de « Lors de la remise de ce dernier à une autre société, un membre du comité de la Fédération constatera l'état du drapeau. Il libérera ainsi l'ancienne société de sa responsabilité. » est accepté.

9. Tournus organisation des Festival

Présentation du tournus actuel, demande de validation et remarques :

- l'Harmonie municipale de Sion souhaiterait modifier le tournus et organiser le festival en 2029 au lieu de 2031. Ce point sera mis à l'ordre du jour de l'AG de 2026, après discussion entre les sociétés concernées.

10. Présentation du 77^{ème} Festival FMVC 2026 à Aproz

Yvan Maistre passe la parole à Christophe Ulmann, co-président de l'organisation, pour la présentation du festival 2026 qui aura lieu les 30 et 31 mai 2026 à Aproz.

- Le plan et la situation générale de l'événement sont présentés.
- Le programme des trois jours est présenté, incluant une soirée nendette le vendredi soir.
- Présentation du parcours du défilé, d'une longueur de 690 mètres.
- Présentation du morceau d'ensemble, qui est à disposition et dont les envois sont en cours.
- Présentation du carnet de fête qui servira notamment à rénover le local.
- Remerciements d'avance sur le futur accueil du carnet dans les sociétés.
- Remerciements généraux et la société se réjouit d'accueillir la fédération pour le prochain festival.

Yvan remercie Christophe Ulmann pour la présentation.

11. Divers

Savièse

Présentation du 100^e anniversaire de l'Écho du Prabé par Vincent Reynard.

- Des podcasts audio seront diffusés sur RhôneFM dès février.
- Des concerts spéciaux auront lieu les 18 et 19 avril, avec une sollicitation pour la présence des drapeaux des sociétés de la fédération.
- Une soirée villageoise est prévue le 20 juin à Savièse.
- Organisation d'un concert de Oesch's die Dritten à la fin du mois d'août.

Les sociétés sont invitées à participer aux événements, notamment aux concerts avec leurs drapeaux.

Ayent

Annonce du 125^{ème} anniversaire de la fanfare l'Echo du Rawyl en 2028.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 07.11.2026 à 15h00 à Conthey.

L'assemblée est levée à 18h02.

Le Président :
Yvan Maistre

Le Secrétaire :
Antoine Héritier